



maillage

avec vous, au fil de vos projets

Charte d'occupation des espaces de travail

Préambule

L'association Maillage vous propose un espace travail qui permet aux porteur·ses de projets de se rencontrer et d'interagir tout en travaillant sur leur projet.

Cet espace de travail est composé d'un bureau fermé et d'une salle de formation, mis à disposition des porteur·ses de projet qui souhaiteraient venir travailler dans un autre environnement.

Cet espace de travail vous est accessible **dans la limite des horaires de la structure et de la disponibilité des espaces du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h**

Conditions préalables

- Être accompagné par Maillage.
- Adhérer à l'association Maillage en s'acquittant d'une cotisation de 10€/an.
- Souscrire au forfait « services aux adhérents » en s'acquittant d'un paiement de 10€/an.
- Utiliser et se conformer au planning de l'espace de travail mis en ligne sur notre site internet.
- Utiliser les salles dans le cadre du développement de votre projet.

L'utilisateur·rice s'engage à :

- Respecter les consignes du lieu (horaires, sécurité, utilisation du matériel et des salles annexes, règles de réservation...)
- Adhérer aux principes de bienveillance, de confidentialité et de respect.
- Respecter les lieux et les activités qui se déroulent dans la structure.
- Ranger le matériel et nettoyer le bureau mis à disposition en cas de besoin.
- Être responsable du matériel qu'il apportera sur place. Maillage décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage.

L'utilisateur·rice a accès à :

- La photocopieuse (photocopie N&B)
- Une plastifieuse A4/A3 (apport personnel de vos consommables)
- Un massicot
- Une perforeuse
- Un vidéo-projecteur
- La cuisine de Maillage

5, allée Léonard de Vinci 59000 Lille
03 20 15 14 18 / contact@maillage.asso.fr

www.maillage.asso.fr

Association Loi 1901 – N°SIRET 433 115 813 00068

Réservations

Pour réserver un espace vous devez en faire la demande au moins 48h avant la date prévue en envoyant une requête à l'adresse suivante : contact@maillage.asso.fr ou bien par téléphone au 03 20 15 14 18.

Avant de prendre contact pour réserver, merci de vérifier sur notre site internet (maillage.asso.fr) si le créneau est disponible.

Maillage conserve le droit de refuser une réservation notamment si l'utilisation n'est pas conforme aux éléments ci-dessus ou si l'espace est déjà occupé.

Privatisation de la salle de formation

Préambule

Notre salle de formation peut également être mise à disposition les soirs et week-end pour une réunion, une formation, une assemblée générale... toujours dans le cadre du développement de votre projet.

Cette salle vous est accessible **dans la limite des disponibilités du lundi au vendredi de 18h à 22h et les samedis et dimanches.**

Conditions préalables

- Être accompagné par Maillage.
- Adhérer à l'association Maillage en s'acquittant d'une cotisation de 10€/an.
- Souscrire au forfait « services aux adhérents » en s'acquittant d'un paiement de 10€/an.
- Utiliser et se conformer au planning de l'espace de travail mis en ligne sur notre site internet.
- Utiliser les salles dans le cadre du développement de votre projet.

L'utilisateur·rice s'engage à :

- Respecter la jauge maximum de 20 personnes assises, 35 personnes debout.
- Respecter les consignes du lieu et rendre la salle et la cuisine propres et rangées.
- Vérifier et nous faire parvenir une copie de votre assurance responsabilité civile.
- Être responsable du matériel qu'il apportera sur place. Maillage décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage.

L'utilisateur·rice a accès à :

- La salle de formation
- Sur demande : un vidéoprojecteur, un paperboard, la photocopieuse (photocopie N&B)
- La cuisine de Maillage

Réservations

Pour réserver la salle de formation vous devez en faire la demande au moins 1 mois avant la date prévue en envoyant une requête à l'adresse suivante : contact@maillage.asso.fr ou bien par téléphone au 03 20 15 14 18.

Avant de prendre contact pour réserver, merci de vérifier sur notre site internet (maillage.asso.fr) si le créneau est disponible.

Maillage conserve le droit de refuser une réservation notamment si l'utilisation n'est pas conforme aux éléments ci-dessus ou si l'espace est déjà occupé.